

COMPTE RENDU
Du
Conseil municipal du 10 Décembre 2020

Présents : Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER – Christelle LECHAUX – Damien LECOCQ - Stefan RICHTER – François HUET – Cyril SZTRAMSKI - Martine ZORIO - Nadia YOSMAYAN - Didier PRUVOST.
Absents excusés : Frédérique HUYSENTRUYT (pouvoir à Lionel DE BECKER) – Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Christelle LECHAUX) –
Absents : Bruno LEFEBVRE – Jérémy COSSON - Mireille MERTZ
Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX
Secrétaire de mairie : Sylvie DEBRUYNE

Le compte rendu du conseil municipal du 4 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Prime Covid
- Budget Assainissement : Décision modificative n°2 Virement de crédit : (Délibération)

Compte 023	+ 5 000.00 €
Compte 6068	- 5 000.00 €
Compte 021	+ 5000.00 €
Compte 1641	+ 5 000.00 €
- C.C.V.V.S : Vote des statuts (Délibération)
- Cantine scolaire : Choix du prestataire (Délibération)
- Contrats d'assurances : Choix de l'assureur (Délibération)
- Création d'une commission extra-municipale d'animation (Délibération)
- Désignation d'un référent pour le projet Géo Ile de France
- Désignation d'un référent communication avec la Préfecture
- Questions diverses

- **PRIME COVID Délibération N°64/2020**

Une prime exceptionnelle a été voté par l'assemblée pour l'ensemble du personnel communal titulaire et contractuel des écoles le montant de la prime varie de 150 € à 300 € en fonction du temps de présence dans l'école.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : Décision modificative N°2 – Virements de Crédits**
Délibération N°65/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget assainissement 2020 afin de prendre en compte certaines écritures comptables :

Section de fonctionnement – Dépenses – Recettes

Compte 6068 – Autres matières et fournitures :	- 5 000 €
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	+ 5 000 €

Section d'investissement – Dépenses - Recettes

Compte – 1641 Emprunts	+ 5 000 €
Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la modification des écritures ci-dessus.
Voté par 12 pour

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE : VOTE DES STATUTS (Délibération)**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors du conseil communautaire du 7 novembre 2020 de la C.C.V.V.S les délibérations suivantes, portant modification des statuts, ont été prises :

- Retrait de la notion de « compétences optionnelles » et de « compétence facultatives » et remplacement par la notion de « compétences supplémentaires »
- Modification de l'article 15.1 des statuts portant compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »
- Modification de l'article 15.2 des statuts « Etudes, construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire » et définition de l'intérêt communautaire.
- - Modification de l'article 15.3 des statuts « entretien et voirie communautaire »
- - Modification statutaire de l'article 15.7 des statuts sécurité publique.

Les conseils municipaux disposent de trois mois pour délibérer sur l'ensemble de ces points.

Après débat, le conseil municipal constate l'insuffisance d'éléments pour se prononcer ce jour sur la prise de compétence « sécurité » et décide d'adresser un courrier de demande d'informations au Président de la C.C.V.V.S.

Délibéré reporté au prochain conseil municipal.

- **CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Délibération N°66/2020

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du 23 septembre 2020 un avis d'appel à la concurrence a été passé au BOAMP pour le choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas pour la cantine scolaire de l'école publique de Saint-Gervais.

- Vu la proposition de la commission d'appel d'offres réunie en date du 8/12/2020, suite à la réception de 3 dossiers :
 - La NORMANDE - ELIOR - CONVIVIO

Après analyse des différents dossiers au vu de la sélection et du classement des offres, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché à la Société CONVIVIO.

Après en avoir délibéré le conseil unanime approuve le choix de la commission d'appel d'offres et retient le choix de la Société CONVIVIO.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer toutes pièces d'ordre technique, administratif, juridique et financière relative à cette prestation.

Voté par 12 pour

- **CONTRATS D'ASSURANCES : CHOIX DE L'ASSUREUR**

Après renseignement auprès de la trésorerie, Mme le Maire ayant délégation de signature, il n'y a pas lieu de prendre de délibération.

Les contrats d'assurance en Responsabilité Civile et en Assurance Statutaire pour le personnel communal étaient assurés chez GROUPAMA, après étude et proposition de trois assureurs, le conseil municipal a décidé de retenir la SMACL pour la partie responsabilité civile.

L'assurance statutaire du personnel communal reste chez GROUPAMA, ce contrat sera revu lors de la prochaine échéance.

- **CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ANIMATION (DELIBERATION)**

Après débats, le conseil municipal décide de reporter la création de la commission.

- **DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LE PROJET GEO ILE DE FRANCE**

La Région Ile de France demande aux collectivités de désigner un référent pour le projet GEO ILE DE France suite à la Loi NOTRe.

La Loi NOTRe (en son article 1) a attribué aux Régions une compétence nouvelle de coordination de l'information géographique en leur assignant la mission de favoriser la production, l'actualisation et la diffusion des données géographiques de référence relatives à leur territoire et de favoriser leur réutilisation, que ce soit à des fins d'observation, d'aide à la décision, ou encore de conception et d'évaluation des politiques publiques.

Cette initiative s'inscrit en effet dans un contexte de montée en puissance rapide des usagers de la donnée géographique à travers le développement d'applications numériques ou de nouveaux services aux usagers.

Le conseil municipal souhaite de plus amples renseignements de la Région Ile de France afin de définir les compétences exactes du référent.

- **DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNICATION AVEC LA PREFECTURE**

La Préfecture demande que dans chaque collectivité un référent communication soit désigné afin de créer un réseau de communicants dont la vocation sera de transmettre, dans une logique ascendante et descendante, des opérations de communication auprès des administrés. Ce réseau pourra utilement servir dans le cadre de la communication de crise par l'élaboration de communiqués de presse.

Après débat le conseil municipal désigne : Monsieur Stefan RICHTER

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu avec les adjoints en mairie la référente du Conseil Départemental, Madame Benezech, pour une prise de contact et une demande d'information sur les différentes aides possibles dont pourrait bénéficier la commune dans le cadre de ses projets futurs, une rencontre a également eu lieu avec la Direction Départementale des Routes.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Montagny – rue de l'Église et le haut de la Côte à Pigeon vont commencer le 11 janvier pour une durée de 3 à 4 mois environ.
Ces travaux sont réalisés par le SIERC du Vexin, la commune participera à hauteur de 30 % du coût global des travaux.

- Un transport à la demande (TàD) a été mis aux services des habitants par Ile de France Mobilité. Dès le 4 décembre tous les habitants des 17 communes desservies par le TàD du Vexin Ouest pourront réserver leurs trajets.
Les 17 communes sont desservies vers 3 pôles de rabattement : Magny Gare routière, Gare de Mantes la Jolie et le Centre Hospitalier d'Aincourt.
Ce TàD assurera des départs/arrivées du lundi au samedi, toutes les heures environ, de 06h à 20h, selon le pôle de rabattement.
La prise en charge à l'aller et la dépose au retour se fait aux arrêts des lignes existantes sur votre commune de départ (pas de prise en charge à domicile).

Un agent technique vient d'être recruté par le Syndicat du S.I.V.E.M.I. ce nouvel agent commencera le 4 janvier 2021 sur les communes de Saint-Gervais, Buhy, La Chapelle en Vexin.

La séance est levée à 22 H 30.